



CHARTRE DU BENEVOLE

L'association s'engage à :

- accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière
- lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement
- lui confier une activité qui lui convienne
- assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent
- l'aider à s'insérer et s'épanouir au sein de l'équipe
- le couvrir par une assurance adéquate.

Le bénévole s'engage à :

- accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs
- effectuer une période d'essai définie avec l'association
- se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association
- assurer avec sérieux, discrétion et régularité l'activité choisie
- collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et partenaires
- suivre régulièrement les actions de formations proposées.

Fait en deux exemplaires à le

Signature du CDA :

Signature du bénévole :

Représenté par :

Nom et Prénom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Téléphone :